Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
$\overline{}$	Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	

JOURNAL ECCLESIASTIQUE,

12s.-6a ANNEE

"Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s.-6a.

Rue Ste. Familie, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 13 FEVRIER, 1850

Aux Abonnés de ce Journal.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demie-seuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été tout-à-fait, impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant. Nous prenons ici occasion de prevenir

nos abonnés qu'après le 18 février prochain, époque ou expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître, plus tard. En consequence, d'ici à cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demic feuille; toutefois nus lecteurs n'y perdrons rien puisque nous leur donnerons autant de matière a lire, que par le passe, c'est-à-dire de 7 à S colonnes; la perte de l'insertion de ces an-nonces ne retombant donc que sur nous seul, nous croyons ne devoir pointles recomposer pour le peu de temps qu'il nons reste à publier notre journal.

Lundi, 21 janvier, 1850.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la eligion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 13 FÉVRIER. 1850.

ARRIVÉ DU STEAMER



Europa.

NOUVELLES D'EUROPE

DE 15 JOURS PLUS RECENTES.

jusqu'au 26.

WEuropa est arrivé le 8 à Malifax. L'état des marchés anglais était à peu près le même qu'au départ de la malle

Les cotons avaient haussé de 1-8 à 1-4

La farine du conal de l'Ouest était cotée 23s. et 24s.

Le fer tennit bon avec une tendance à la hausse, vu les ordres considérables apportés par les derniers steamers américains pour divers chemins de fer, et vu les dis-Positions d'acheter pour l'achévement de

plusieurs lignes en Angleterre. A Liverpool, le commerce continue l'elte satisfaisant, quoique moins actif que la semaine précédente. Il s'est fait des tentes de produits étrangers d'une étendue limitée; mais les possesseurs tiennent ferme et obsiennent généralement de bons

Les marchés de Bombay et de Calcutta tont essentiellement les mêmes.

En France, les affaires se traînent dans Assemblée législative. La question du budget est encore dans les bureaux. La Chambre s'est occupée pendant plusieurs ours du projet de loi de M. de Falloux. l'iclor Hugo avait prononcé un discours tontre qui avait suit beaucoup de sensation. Le débat a été ajourné au milieu de l'excitation. Le journal la Réforme a été

Apprimé, et le journal La Presse saisi. Pausse,-La dissolution dont était meare le cabinet parait avoir été évitée par | précédent;

un compromis. Le roi semble disposé mamtenant à prêter le serment de la nouvelle déclaré être de politique impérieuse, nécessaire a la Prusse. Il paraît y avoir un changement dans le Wurtemberg, favorable à l'influence prussienne.

La chambre hongroise refuse de reconnaître le contrôle de l'Autriche et de la

L'Autriche est occupée à pour voir ses provinces de constitutions. La Diète provinciale est convoqué pour octobre, et celle de l'empire s'assemblera en 1851.

ITALIE .- On dit que le manque de fonds empêche toujours le Pape de faire sa rentrée à Rome, et que la France aurait offert des recours précuniaires .- Journal.

Le Maire de Québec .- Nos lecteurs apprendront avec plaisir, que N.F. Belleau, écuyer, avocat, a été élu à l'unanimité, maire de la cité de Québec. Ce choix honore également la cité. M. Belleau qui, nous en sommes sûr, se fera un devoir de suivre la marche que lui ont tracée ses prédécesseurs en office.

L'enfant monstre dont nous annoncions la naissance dans notre dernière feuille est mert après neuf jours de vie. Il a été enterré immédiatement.

On a communiqué au Journal le tableau suivant du nombre de bâtiments en construction à Saint-Roch, et d'hommes qui y travaillent:

John Munn,	2 b	âtiments,	240 h	ommes.
T. Oliver,	4.	"	250	**
J. E. Oliver,	2	"	200	"
J. Nesbitt,	2	"	. 150	64
T. Lee.	3	"	100	"
P. Valin,	2	"	160	"
-Parke,	2	"	275	"
-Jones,	1	**	100	"
	_			
Total,	18	"	1475	**

EXPORTATION DU BOIS DURANT LA SAI-

SON DE 1849. 1,128,320 pieds Chéne. 1,413,600 Orme. 66,600 Frênc. 134,120 Merisier. Epinette rouge. 146,400 Pin blanc. 11.621,920 Pin blanc. 4,070,600 Pin rouge.

Douves de première qualité, mille pour les Isles. 2,495 " à barils. "
Madriers de pin de 1re qualité " 114 2,282,390

" d'épinette. 618,880 Cordes de lattes. 3,432 £693,136 0 0 Le tout estimé à A quoi il faut ajouter pour

£723,136 0 0 30 bâtiments en moyenne de 600 tonnenux chaque, 18,000 tonneau à £5 par tonneau, coque et mâtu-

mats, beaupres, etc.

Exportation du Saguenay et autres rivières au-dessous de Québec, en madriers, etc., estimé à

30,000 0 0

30,000 0 0

90,000 0 0

£\$43,136 0 0 Total.

Tenure Seigneuriale.

A une assemblée des habitants des paroisses de Saint-Joseph et Saint-Frédéric de la Beauce, dans le comté de Dorchester tenue on la salie publique de Saint-Joseph, dimanche, le trois février 1850, à l'issue du service divin du matin, après avis de convocation donné le dimanche

ce, sut appelé à la présidence, et F. S. constitution. Le parlement d'Erfurth est A. Bélanger, écr, capitaine de milice, prié d'agir comme secrétaire.

Le président expliqua en peu de mots le but de l'assemblée et donna lecture du rapport de la commission nommée à l'assemblée de la convention du district de Montréal, sur la tenure seigneuriale, le 9 octobre dernier, faisant accompagner cette lecture de commentaires et d'explications convenables. Ensuite, les résolutions suivantes furent lues et adoptées unanime-

Proposé par M. Louis Morin, secondé par le capitaine Poirier, et résolu :

1 º Que les habitants de ces paroisses entretiennent sur le système de la tenure seigneuriale les mêmes sentiments que ceux qu'ils expranaent l'an dernier, dans une pétition couverte de nombreuses signatures de ce comté et présentée à la 1égislature, à sa dernière session, et qu'ils protestent de nouveau contre les abus et les exactions qui se commettent journellement sous cette tenure, lesquels si les autorités n'y apportaient un prompt remède finiraient par jeter dans des troubles et des bouleversements sociaux infiniment regrettables pour tout agai de la paix, de l'ordre et des lois.

Proposé par M. Alexis Rodrigue, secondé par le capitaine Jos. Cloutier, et résolu :

2° Que cette assemblée ayant pris communication du rapport de la commission nommée à une assemblée de la convention sur la tenure seigneuriale en la cité de Montréal, le 9 octobre dernier, manifeste sen approbation de l'exposé lumineux, plein de sens et do logique que présente ce rapport sur la question, et concours pleinement dans le projet de la loi déclaratoire soumis par la dite commission, tel qu'il est publié dans la Minerce du 26 novembre dernier.

Proposé par Ths. Lambert, écuyer, econde par le capitaine Augustin Doyon, et résolu :

3º Que cette assemblée, convaincue avec la grande majorité des habitants de ce pays, que le système de la tenure seigneuriale, avec toutes ses charges et prohibitions, n'est propre qu'à paralyser d'une manière funeste, les industries de tous genres, voit avec plaisir que la commission s'est vivement occupée de l'abolition totale de cette ténure, et que plusieurs projets de loi de commutation sont par elle soumis à la considération publique. Tout en repoent confiance en le zèle et le patriotisme

nos réprésantants en chambre, pour L. Joption d'une loi également équitable envers les seigneurs et les censitaires et en même temps la plus facile dans l'exécution, cette assemblée ne saurait dissimuler les sentiments d'approbation la plus marquée qu'elle éprouve pour le projet de loi premièrement mentionné en le rapport, à savoir : celui proposé par le docteur Da-

Proposé par M. Séraphin Cloutier, secondé par M. Olivier Maheux, et réso-

4º Que les habitants de ces paroisses saisissent cette occasion pour témoigner leur vive reconnaissance à F. Lemicux écr, le représentant du cointé, pour le zèle et le courage qu'il montre en prenant une part active dans la lutte qui s'est engagée pour obtenir une réforme des droits seigneuriaux, ainsi qu'aux hommes instruits et amis de leur pays, qui en grand nombre font des efforts incessants vers le même but, efforts qui, nous en avons le ferme espoir, de cette liberté suprême. En effet, lu re-

lement libérale, elle se fera certainement un devoir de se rendre aux désirs exprimés avec tant d'unanimité par tous les habitants du ci-devant Bas-Canada.

Proposé par le capitaine Augustin Clouiersecondé par le lieutenant François Vachon, et résolu:

5 ° Qu'il est très important pour les cencitaires du district de Québec qu'ils fassent connaitre leur opinion, avant l'ouverture des chambres, sur divers projets de loi concernant la réforme et l'abolition de la tenure seigneuriale, et que comme une assemblée de délégués pour ce vaste district ne pourrait avoir lieu sans de graves inconvénients dans la saison actuelle, cette assemblée ose espérer que chaque paroisse de ce district fera son devoir, et tiendra son assemblée pour prendre en considération le rapport de la commission de la conrention de Montréal, et lui accordera toute l'attention et la faveur que ce précieux document mérite.

Proposé par M. J. B. Gilbert, secondé par M. Louis Poulin, et résolu :

6 ° Que copie des procédés de cette asemblée soit adressée par le secrétaire au Dr. Davignon, M. P. P., président de la éer, M. P. P., et que MM. les propriétaires des journaux français du Bas-Canada, et spécialement ceux du district de Québec, soient priés de les publier dans leurs feuilles respectives.

Après quoi, des remerciments surent habile avec laquelle il avait présidé l'assemblée.

> (Signé,) J. O. C. ARCAND, Président. F. S. A. BELANGER, Secrétaire.

Siecle de Voltaire.

Voltaire à tout fait ce que nous voyons. CONDORCET.

Les évolutions de l'esprit humain ne s'astreignent pas à la loi des almanachs, et les siècles ne commencent ni ne finissent à l'heure précisé que leur assigne la chronelogie. Suivant cette mesure arbitraire, nous aurions atteint maintenant la moitié cle a écrit sur ces thèmes des multitudes du dix neuvième siècle; suivant la mesu- de livres fort applaudis et parfaitement abre rationnelle des événements, le dix-huitième siècle s'achève à peine; le dixneuvième n'est pas encore commencé.

Le dix-septième siècle a pris le nom de l'homme puissant qui l'a dominé à dater Il s'est appelé le siècle de Louis XIV. premier en portant une atteinte profonde au catholicisme le second en abattant l'aristocratie. Avec la sainte ligue, la liberté catholique, la liberté du tiers état était morte. Avec l'aristocratic décimée et vainque le pay savait perdu sa part de souveraineté.Il ne restait plus en présence qu'un peuple satigué d'agitations et un homme. La porteétait ouverte à des usurnations heureuseset désirées: il en résultat le pouvoir absolu. Il s'établit sans peine; il parnissait nécessaire et il était tempéré par les mœurs. Une grande liberté subsistait d'ailleurs celle de l'Eglise. Par elle, le peuple conservait tout à la fois et sa part de puissanco et le sentiment de sa dignité. Le pouvoir royal fut d'autant plus accepté et aimé qu'il semblait devoir être le meilleur abriseront bientôt couronnés de succès, puis-1 ligion, que l'hérésie avait menacée et que

J. O. C. Areand, cer, major de mili- | que l'administration actuelle étant essentiel- [l'aristocratie avait trahie ou mai défendue, fut d'abord protégé par le sceptre. Eile ne se montra ingrate ni envers le trône, ni envers la patrie. Une civilisation brillante surgit des désastres et des ruines de la guerre civile. Jamais la société française ne sembla plus forte par son unité, par sa politesse, par sa grandeur, par ses lumidres, par son ascendant. De tous ses rangs s'élevèrent des hommes illustres en tous genres. Le Roi rassembla dans sa main les tronçons de l'aristocratie mutilée et en tira meilleur parti encore pour la grandeur nationale que pour l'éclat de sa personne et de sa cour, qui étaient d'ailleurs l'orgueil du pays et l'admiration du monde. La noblesse lui donna des généraux et des négociateurs dont le génie ajouta des provinces à l'empire. La riche et ancienne bourgeoisie, sorte d'intermédiaire entre la vieille noblesse et le tiers-état, fournit une forte et savante magistrature, pleine de fierté et d'équité, et qu'on n'entreprendra pas sans doute de décrier en la comparant à ce qu'on a vu depuis ; le tiers-état et le peuple curent le monopole de l'industrie, du commerce, des lettres, des sciences ; et si l'on dit, avec les fausses idées de nos jours, que ce n'était pas assez, que ce commission à Montréal, et à F. Lemieux, n'était rien, parce que le tiers-état n'avait point de part au gouvernement, il suffit, pour répondre à ceux qui le disent, de montrer la place qu'occupaient Colbert et Bossuet. Sans doute, il y avait de toutes parts des barrières, mais le mérite plébéien n'en rencontrait aucune qu'il ne put franvotés à M. le président pour la manière chir. Non seulement, quand it avait fait ses preuves, il arrivait aux premières portes de l'Etat, mais encore il fondait une famille, il léguait à ses descendants le privilège de l'ancienneté de race, et il pouvait voir en quelque sorte par-delà le tombeau son nom plébéien marcher de pair, pourvu qu'il fût dignement porté, avec les plus illustres de la monarchie. On cutend d'ici toutes les objections,

tontes les clameurs auxquelles nous dédaignous de répondre. Sans doute il y avait des abus dans cette société grande et prospère ; la liberté politique y était fort restreinte; l'égalité, telle qu'on l'entend aujourd'hui, n'y existait pas; l'héritier d'un vieux nom arrivait d'emblée à des positions que le talent plébéien n'obtenuit jamais sans peine et ou on le regardait longtemps comme un intrus. Tout le dix-huitième sièsurdes. Il importe à l'intérêt public que les premières charges d'Etat soient bien occupées par un noble ou par un plébéien. L'aristociatie était un séminaire de fonctionnaires publics infimment supérieur, de la moitié de son cours chronologique donnant infiniment plus de garanties que n'en offriront jamais les clubs,les journaux, Henri IV et Richelieu en avaient préparé les assemblées politiques, et même les les courtes et dangereuses splendeurs, le écoles d'administration, qui sont aussi une aristocratic et qui tendent à constituer des priviléges. Certainement le pouvoir absolu a cu des favoris déplorables; mais, en ce genre, les aberrations de la démocratie sont sans égales. Elle n'a en besoin que de quelques mois pour effacer tout ce que des siècles de monarchie ont pu nous laisser sur ce point d'exemples malheureux et scandaleux. On a vu les rois combler d'honneurs des personnages médiocres ou même tout à fait sots, mais bons gentilshommes et grands seigneurs. Ces faveurs contre lesquelles se récriaient jalousement les beaux esprits, étaient la plupart du temps stériles et n'empêchaient point que les affaires confices à d'autres mains ne fussent habilement et honorablement menées. Nous n'avons pas besoin de rappeler à qui la démocratie confie habituellel ment et les honneurs et les affaires, où elle va chercher ses ambassadeurs, ses prefets, ses munstres, ses législateurs, où elle man prendre ses dictateurs et ses geneiaux.

La société du dix-ceptième siècle, par cela mene qu'elle emit ordonnée, était done forte, libre et sage. Elle avait la sagesse politique par excellence; clie savait qu'elle devait être gouvernée, et elle voulait être gouvernée. Aussi l'était-elle. Et pour n'avoir point d'Assemblées, point de journaux, point de discordes civiles; pour n'être pas exposée à passer d'un moment à l'autre du joug d'un poète au joug d'un avocat, et du joug de l'avocat au joug d'un sophiste, et du jong du sophiste au joug d'un sergent major ; pour avoir un roi et un aristocratie d'épée, et une aristocratic de robe, et même une aristocratic de négoce, et jusqu'à une aristocratie de littérature, elle ne laissait pas de faire dans le monde une figure assez honnête et qu'il one nous appartient nullement de inépriser.

Mais enfin, malgré tous les adoucisses ments qu'y mettaient la foi et les mœurs, c'était dans le fond un despotisme. Le vice capital du despotisme, quelque mitigé 'qu'il soit dans l'application, c'est de détruire l'équilibre des forces sociales, pour les concentrer toutes en une seule main. Quand cette main vient à faillir tout s'arrête. A une régularité trop parfaite succede une immense perturbation. Louis XIV n'avait pas voulu être comme ses prédécesseurs, senlement le premier; mais il devint le seul gentilhomme de son royaume. Non content d'être le grand roi, il conçut oucore le dessein de devenir le grand prêtre. Par ses favenrs, il fit de la noblesse une domesticité brillante, qui tint de lui ot ne fut rien que par lui. Par ses entreprises, tantôt violentes, tantôt capricieuses contre l'Eglise, il amena le clergé à mettre la volonté du Roi au dessus de Pautorité du Pape. Les nobles, quittant les provinces où ils exerçaient un ascendant personnel considérable et leurs domaines, leur vraie place, où ils étaient de petits souverains, vincent se perdre dans la foule dorce de Versailles. On commençà de préférer la favour du monarque à l'e-time des peuples ; il fallut des graces, des emplois, des pensions pour alimenter un luxe auxquel les revenus personnels, même grossis de tout ce que les ancêtres avaient jadis donné aux pauvres, et qui feur était dû, ne pouvaient plus suffire ; les mœurs s'altérèrent; des pères genéreux eurent des fils avides ; et afin de coatent cette avidité croissante, le Roi jeta jusque dans l'Eglise, qui dut céder, des courtisans déjà seandaleux dans le monde. Bref, il n'y eut plus en France que le lloi, et lorsque le Roi mournt, en 1714, un ail perçant pouvait déjà voir à l'horinon 1793. ou tout nu moia. 1789.

La destruction commença aussitât. Le règne de Louis XIV avait été le festin du pouvoir, la régence en fut l'orgie, qui se continua durant tout le règne de Louis XV. On s'effraie loreque l'on considère la décadence rapide, fatale, irrême-liable de la politique, des arts, de la littérature, des mœurs. Toutefois, jusqu'en 1740, c'est encore le grand siècle; l'édifice paraît encore solide, et il remble qu'il ne ficudrait qu'un homme pour sauver tent. L'homme qui parut vint pour tout perdre.

Il yn bien des choses à dire dans l'époque où nous commes, bien des arguments sque irréfutables a aneguer en i nonneu du ponvoir absolu. Le pouvoir n'est pas sculement le rêve des conservateurs; plus d'un républicain, plus d'un démissate, plus d'un socialiste s'en accommoderait, ou pour mieux dire, tous le désirent avec une passion à laquelle il peut paraître difficile que le génie constitutionnel résiste longtemps. Ceux qui n'en vondraient point par goût l'acceptent comme une éventunlité nécessaire et prochaine, moins terrible que beaucoup d'autres, ou l'appellent comme un remêde, facheux peut être, mais indispensable aux maux que nous a faits la liberté. Pour nous, si ce mariage de l'ordre et du repos pouvait nous faciner, nous n'aurions qu'une réflexion à faire, et le charme serait rompu. Dút la France retrouver sous l'autorité d'un disciple les splendeurs à jamais évanouies du grand règne, l'absolutisme est mauvais, car au siècle de Louis XIV succède logiquement le siècle de Voltaire. La succession était infaillible dans l'ordre des faits, parce qu'elle l'était dans l'ordre des idées .-

Journal français

LE MERCREDI DES CENDRES

PAR JEAN-GEORGE JACOBI.

Cessez la danse et les chants joyeux. Ici dans le silence severs de la piete, des couronnes functires parlent, une croix de cendre- dit : Tout ce qui est ne lei-bas deviendra cendres et poussière l'al:

Que des autels ce cri pénètre dans les palais, qu'il y interrompe la fête, qu'au lieu du banquet il retentisse dans les salles royales; Ceux qui tionnem le sceptre ici-bas deviendront cendres et poussière!

Qu'an lieu ou s'élèvent les trophées; aux lieux où triomphé les conquérants, où tremblent les peuples, ces mots rétentissent sourdement : Tout ce qui porte ce laurier ici-bas deviendra condres et poussière!

Comme ils combattent! comme ils s'agitent! comme ils cherchent! maudissent ce qu'ils out trouvé! l'esprit inquiet entasse des rochers peur les rejetter ensuite. Tout ce qui s'agite ici-bas deviendra cendres et ponssière!

Vois le temple! Das hommes, des vieillards, des jeunes gens y marchent, la mère ravie presse son enfant sur son sein. Tout ce qui s'agite ici-bas deviendra condres et poussière !

Hélas! semblobles à eux, des milliers d'être vinrent et s'en allèrent. Leurs noms sont oubliés, leurs ossements sont sous la pierre qui se brise. Tout ce qui nait ici-bas deviendra cendres et pous-

Abandonnée du monde, sans amis, sans repos, la Fidélité regarde dans une tombe ouverte. Ce qui aime si puissamment ici deviendrait-il cendres et poussière?

Des plaintes amères se font entendre dans les plus beaux jours du printemps. C'estl'épouse du génie qui gémit ; son bien-aimé n'est plus qu'une ombre! Non, l'amour ne pent périr, ce qui menrt ressuscitera!

Et ce désir fraternel d'essuyer toutes les larmes? cette charité qui remplit la main du pauvre, qui paie la haine de bienfaits? Non, tout cela ne périra pas! Ce qui meurt ressuscitora!

Ceux aui tournent leurs regards vers le ciel, qui nourissent un divin espoir, qui fuient co monde d'illusions, qui s'agenouillent devant l'autel, oh l'ils ressuciterons ! la foi ne pent périr l

Ceux qui s'abandonne au père des ames, et qui purs de la poussière ter-restie, voient en esprit le céleste but, eux aussi ils périraient? Non, l'espérance échapera à la mort !

Vois, aux antels cilencieux les couronnes funébres s'iluminent. Cette croix de cendres marque au sceau de la mort la grandeur humaine et les characes terrestres. Mais la terre reviendra terre, et l'esprit sera glorifie.

The second Tribuneaux Français.

Police correcionnelle de Paris.

Le sieur Gervaise, humbie portier d'une maison de la rue Culture-Sainte-Catherine, se présente devant la police correctionnelle pour déposer sur un vol dont il a été victime.

D'une voix que le respect, plus encore que l'age, rend emue ta chevrotante, il dit au tribunal: Je vous demande bien pardon messieurs, de vous avoir dérangés pour vous parler de mes petites affaires. croyais que M. le commissaire de police arrangerait cela tout seul, sans être obligé l'avoir recours à vos augustes personnes. Je suis viaiement honteux de la peine que je vous de me.

M. le president, souriant.-Notre devoir est de rendre justice à tout le monde ; deposes to interest dont vous vous plai-

Le témoin.-Vous étes bien bon, Monneur le chancellier; je vais tacher de vous expliquer ça aussi clairement que me permettra le respect dont je suis penétié pour votre augusto personne : l'étais tranquillement dans, ma loge, lorsqu'une dame se présente et me dit qu'elle est chargée par S. M. la reine, que Dieulla protège! de recueillir les noms des malheureux qui habitent la maison. Je lui donne, le nom d'une pauvre brave femme qui a deux enfants, et qui travaille nuit et jour pour les nourrir et les élever. Tout-à-coup la da me qui m'écoutait penche la tête sur sa chaise et serme les yeux ... Oh! mon Dieu me dis-je cette respectable dame se trouve

Elle rouvre les yeux, et me dit d'une voix éteinte : " Je ne me sens pas bien... soyez assez bon pour m'aller chercher pour deux sous d'absinthe; prenez de l'argent dans mon sac." Je sus un peu étonné d'entendre une dame si respectable demander de l'absinthe; mais je me dis que c'était peut être bon pour les évanouissements. Je me gardai bien d'ouvrir le sac de cette dame et je sortis pour aller acheter ce qu'elle désirait.

Jo me dépéchait nutant que mon âge pouvait me le permettre, mais elle fut encore plus vive que moi et quand je revins je ne trouvai plus personne. Quelques instants après, voulant voir l'heure qu'il était, je m'aperçus que ma montre qui était accrochée à un clou, au-dessus de ma commode, avait disparu. Je ne pu en necuser que la dame qui était venue chez moi, et j'allai porter ma plainte à M. le commissaire... J'en suis bien faché puisque ça vous a dérangé, et que d'ailleurs, je n'ai pas retrouvé ma montre....une montre qui me venait de ma pauvre femme... J'ai 1,740 francs à la Caisse d'épargne, et je les donnerais de bien bon cœur pour retrouver ma montre.

Le témoin fait un profond salut et reste la tête baissée devant le tribunal.

M. le président,-Vous pouvez aller vous asseoir.

Le témoin,-Je vous remercie heaucoup de toutes vos bontés, monsieur le chance-

M. le président.-Femme Dumoulin, convenez-vous du vol qui vous estimputé ?

La prévenue.-Je ne sais pas seulement ce qu'on veut me dire. Ce vieux bonhomme a perdu la tête.

Le témoin .-- Hélas! je n'ai perdu que nin montre. Oh Dieu! je crois que je viens de faire une plaisanterle inconvenante devant vos auguste personnages... Par-donnez-moi, monsieur le chancelier.

M. le président, à la prévenue.-Ce n'est pas la première feis que vous commettez des vols de ce genre. Vous avez été signalée par plusieurs portiers chez lesquels vous vous êtes présentée sous le même prétexte, et tous les signalements se rapportent parlaitement à vous. Il parlent tous d'une verine que vous avez sur le

La prevenue porte vivement la main au bonnet qu'elle a sous son diaprau.

M. le président. - Otez votre chapean et votre bonnet.

La prévenue obéit, et une magnifique verrue apparait, placce sur le milieu du front, en guise de ferroanière.

Le tribunal condamne la femme Dumoulin à 18 mois d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine elle demeurora pendant 5 ans sm la surveillance de la haute police.

Les Soussignes offrent en Vente. Charbon à Grille et pour la vapeur de

-AUSSI-Charbon de Smith double criblé S'adresser à C. E. LEVEY & Cie Quai de Levey, S fév. 1850.

EU BEHLL

ECCLESIASTIQUE QUEBEC. POUR 1850.

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

E SOUSSIGNÉ informe MM. les Cures et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le priviège d'imprimer le Calendrier Ecclésiastique de Quebec, ci-devant imprimé par M. Nellson. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale: UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le der nier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent, UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles

escomptes.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Cremazie: J. T. Brousseau; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.-Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s-6d.-Par copie, 6 sous. STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 23 novembre, 1849.

PRIX REDUIT.

LA LYRE CANADIENNE

Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes :

Par chaque copie relice, brochée, 1s-3d. En vente chez MM. J. & O. Crémazie rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fréchette, rue Lamontagne.

Québec, 9 janv. 1850.

POUR SAN-FRANCISCO.

DEPART DES STEAMERS DE New-York. les 1er et 15 de chaque mois. STEAMERS POUR CHAGRES: \$125. ALON de l'arrière \$10Ó de l'avant CABINE d'en bas \$90, Steerage **\$65** Pour la havane, \$100, 1re Cabine 2dc.

\$50 DE PANAMA A ST. BLAS, Cabine \$225 Steerage \$250

\$125

Do à St. Dieco, Cabine Steerage Do San-Francisco,

Cabine \$300 Steerage PÂQUEBOTS A VOILES, Part ant de New-York chaque semaine.

POUR SAN-FRANCISCO Cabine, de \$225 à \$25 \$125 à \$150

Steerage

Pour les autres détails s'adresser à

la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec.

ou à J. C. ROBILLARD. S6 Cédar Street-New-York, 22 novembre.

CORDES DE VIOLON, etc.

I ES Soussignés viennent de recevoir le navire Océan, venu directepar ment de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Grémazie.

CHAREES BAILLARGE,

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Ar-pentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

Liste des Agents

3535 77 73 12-1-

LE-Les Messients suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisé par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montreal,
Trois-Rivières, P. Nourie, 6cr.
Répentigny, A. Dallaire, Instit.
Sherbrooke, D. V. St. Cyr.
Standead, Mr. Pabbé Champeaux,
Pointe Lévy Paul Thibodean, Inst.
Beaumont
12 What a far has V I To I take the St. D.
St. Thomas, (en bas.). J. D. Lépine, cer. N. P.
Islat, L. Ballentyne, der. Arp.
Ste. Anne la Pocutière, Ls. Moreau, Cer. N. P.
St. Charles.(Riv. Boyer.)Dr. Ls. Labrecque, éer.
Isle-Verte 11. Roy, écuyer,
Rimonski John Heath, eer., N. P.
St. Simon Chs. Frs. Caron, écr.
Beauport Mr. l'abbé Bernaid.
Château-Richer, L. C. LeFrançois, 6er,
Lotbinière J. Filtean. écr., N. P.
St. Eustache (Dist. M.) Damase Robin.
Ct. Ton Dant John I V Durel des N. D.
St. Jean Port-Joly, L. Z. Duval, ecr, N. P.
Malbaic, Mr. l'abbé Godbout.
St. François, (Riv. du Sud.) Philippe Benulieu.
St Michel B. Pouliot, 6cr. N. P.
St. Dénis, (en bus) F. Jorre, écr. N. P.
St Roch des Julnets L. Tremblay de, N. P.
Rivière du Loup, (en bas). J. B. Pouliot, écr.
Ste. Foye, Mr. B. Marquette.
Trois-Pistoles P. Fournier, det.
St. Gervais H. Tanguay, March.
Rivière Quelle Thos. Begin, Inst.
Mittere Christianian Inch neguit 11121'

Toutes les lettres, correspondances, etc., dois en DRAPEAU, Propriétaire, Vo. 14, Rue Ste. Famille | SURFAU CUNCURNAL No. 14, RUE STE. FAMILIE, QUEEE

Une Chance nour le Commerce

A VENDRE

UNF MAISON, & 2 élages, Rue et Faub. St. Vullier,

APPARTENANT AUX HERITIERS DRAPEAU.

Voisin de la propriétée de Feu le Frere Louis. Cette maison est située, par conséquent, dans quartier le plus populeux et le plus central pour le Commerce d'EPICERIE ou des GRAINS, vu la seule route par où passe les habitants pour se rendre aux divers Marchés. Depuis un grand nombre d'années, cette maison est occupée comme magasin. Les conditions de paiement seront faciles, et des garanties inconstessables seront domées aux acquéreurs.

S'adresser à

STANISLAS DRAPEAU. Québec, 1er. février 1850.

Maintenant en débarquement, et à rendre par le soussigné.

HUILE DE LIN. double bouillie, BRIQUES A FEU marqué" curr." GENEVIEVRE de "DecKuypers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Quebec, 2 juillet 1949.

LOUIS LEMOINE. MÉCANICIEN.

ABRIQUE des Pompes à seu depuis \$10 juz-qu'à £250. Il atoujours en mains de petite-pompes portatives. S'adresser chez M, Scorr. narché de la H. V. agent, ou chez le Fabrican Grande Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

NE personne qui désirerait s'e-tablir en campagne, trouvers de grands avantages, soit pour acleter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations. s'adresser sur les lieux à Matane, cente de Rimonski, ou au soussigné à Québec.

IL LACROIN.

rue Sault-au-Matelet. Québec, 12 décembre 1849.

MPLACEMENTS of Moisons à vendre. Québec, 14 juin 1819.

Parapluie de Eolo perdu.

UNE perrome tiant allée dans différent, paron, à la Hante-Ville, croit y avoir leis son Paraphile, prie en coméquence, les persons qui l'aurait en leur possession, de vouloir bien en domner avis au burcan de ce journal.

Onches, 20 nov. 1839 Québec, 30 nov. 1849.

GSEPH PETITCLERC, Notaire, 100 St. Joseph. N° , 14, Haute-Ville, Québec, 26 mai 1848.

Dr. GIROUX,

EAPOTHECHIRE,

à transporté son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Ecurier. Très du Marché de la Houte-Ville.

QUÉBEC.

H. S. DALKIN, MARCHAMD DE BOIS.

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 jain 849.

G. TALBOT.

Avocat. A stabil son bureau an No. 63 five b. Louis, Inte-Ville de Québec. 5e parte de la Cour.— (m.i. 1849.

PATRY architecte, demoure mainte nant rue Professées, St. Boch, visér vis le magasin de meubles de M. T. Lariviere. Québec 20 Oct. 1849. 1849.

Stanistas Prapern, Proprietaire

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le topips est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des

BOTTINES de DATE : Pour DAMES et MESSIEURS, MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU

Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du soussigné.

15,000 pAIRES de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité,—style originale,—pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleurs manufactures de discrete partie de la literate de la discrete de la literate de la literate de la discrete de la literate de leures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-101d. jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Cnoutehoue, à l'épreuve de l'enu, sour Messicurs, Slippers, &c., &c. Tontes ces merchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Dépot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille. Québec, 3 décembre, 1849.

T. CASEY.

(A Continuer.)